

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Il tue le fils de son bailleur et s'immole par le feu

AEE
Libreville/Gabon

QUE s'est-il réellement passé dans la nuit de dimanche au lundi dernier au quartier Nzeng-Ayong-Drageas, à la hauteur de Zé-Ebere-Ekoume, dans le 6e arrondissement de Libreville ? Didier Engouang Ella, Gabonais, la trentaine, responsable d'une PME d'imprimerie, a trouvé la mort dans une maison en feu. Entraînant avec lui, Fabrice le fils de son bailleur de nationalité camerounaise. Des informations recueillies auprès des sources proches de la victime, il ressort que Didier Engouang Ella ne supportait

pas d'être constamment harcelé par Fabrice le fils de son bailleur, qui lui réclamait des arriérés de loyer. C'est ainsi que dans la nuit de dimanche au lundi entre minuit et 1 heure du matin, Fabrice se rend au domicile de Didier pour réclamer le paiement des arriérés de loyer. Une discussion entre les deux hommes dégénère aussitôt en bagarre. Une altercation au cours de laquelle le fils du bailleur, étouffé par le locataire, passe de vie à trépas. Conscient d'avoir commis l'irréparable, Didier se saisit d'un bidon de pétrole et répand le contenu dans toute la maison. Y compris sur sa petite amie et sa fille présentes au moment

des faits. Avant de s'en asperger sur lui-même. Dans le feu de l'action, la petite amie réussit à s'échapper avec l'enfant, en criant à l'aide. Didier, qui ne peut les rattraper, retourne dans la maison et y met le feu. Alertés, les badauds parviennent à circonscrire les flammes. Une fois à l'intérieur de la maison, ils découvrent les corps calcinés de Didier Engouang Ella et Fabrice. À la suite des policiers arrivés sur les lieux dans le cadre du constat d'usage, une information judiciaire a été ouverte.



Photo: DR

Didier Engouang Ella de son vivant.

Un faux agent du B2 mis hors d'état de nuire

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

ANSE Berande Ndjimba, sergent-chef de l'armée gabonaise et son camarade, Vianney Ayinangoyi, ont été interpellés par les services de la Direction générale des contre-ingérences et de la sécurité militaire (DGCISM), encore appelée B2, en flagrant délit d'escroquerie chez un opérateur économique. Ils avaient par-dessus eux de fausses cartes de la DGCISM, qui leur permettaient d'opérer en toute quiétude. Les deux présumés indécents, indique une source bien introduite, ne sont pas à leur premier coup. En effet, poursuit l'informateur, hormis le fait de se faire passer pour des agents du B2, le duo revêtait le statut d'agents des services spéciaux, de la présidence de la République et, même, de celui d'hommes de main et autres chargés de missions des hautes personnalités politiques gabonaises. Leur mode opératoire les amène à localiser leurs victimes, notamment des hommes politiques qu'ils extorquent



Photo: Abel Eyeghe

Le sergent-chef Anse Berande Ndjimba(G) et son complice Vianney Ayinangoyi.

de l'argent. Les manœuvres des deux usurpateurs de titres n'épargnent pas les commerçants et les hommes d'affaires, sur qui ils font du trafic d'influence. Aussi, certaines victimes ont-elles saisi les services de la DGCISM, les vrais, pour dénoncer les abus dont ils ont été l'objet. L'enquête promptement ouverte a permis de neutraliser effectivement Anse Berande Ndjimba et son complice Vianney Ayinangoyi. Les deux individus, pris en

flagrant délit d'escroquerie chez un commerçant de Libreville, se trouvent présentement en garde à vue et devront être présentés au parquet dans les tout prochains jours. Considérant que les actes posés par ces deux individus écornent l'image de la DGCISM, un haut gradé de cette unité a appelé les présumées victimes à déposer plainte. À défaut de saisir les services compétents, pour dénoncer les deux présumés escrocs.

Mouila: le procureur de la République à la prison centrale

Félicien NDONGO
Mouila/Gabon

LE procureur de la République près le tribunal de première instance de Mouila, Urbain Massala, vient d'effectuer une descente à la prison centrale de Mouila. Objectif: s'enquérir des conditions de travail des agents de la sécurité pénitentiaire et de détention des pensionnaires. Faisant la présentation de l'établissement dont il a la charge, le commandant André Élie Maurice Moussadjy-Moussadjy a relevé qu'il avait été aménagé au centre-ville à l'époque coloniale, avec une capacité d'accueil de 50 personnes. Aujourd'hui, la prison centrale de Mouila est vétuste et surtout surpeuplée (plus 236 pensionnaires). Depuis le 18 septembre 2020, ce pénitencier compte 11 services pour son fonctionnement et dispose de 79 personnels dont 77 en service à la prison et 2 en détachement.

Outre la surpopulation, la structure manque d'eau, de moyens roulants et de budget conséquent. En dépit de ce tableau peu reluisant, le commandant Moussadjy-Moussadjy a rassuré le magistrat quant à la disponibilité de son staff à accomplir avec discipline, dévouement et loyauté la mission qui consiste dorénavant à préparer tout détenu à se réinsérer dignement dans la société à sa sortie de prison. Le procureur Urbain Massala a précisé que sa visite s'inscrit dans une phase de prise de contact. Concernant les rapports entre le tribunal et la prison, le chef du parquet a insisté sur le respect de l'application des lois, l'éthique et la déontologie dans la profession. En sus de la nécessité de respecter les droits de l'homme dans leurs rapports avec les usagers et les détenus. Le procureur de Mouila a ensuite remis au responsable de la prison le nouveau Code de procédure pénale.